

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAUDOIS —



Artassenx - Bascons – Bordères-et-Lamensans - Castandet – Cazères-sur-l'Adour – Grenade-sur-l'Adour
Larrivière-Saint-Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin – Saint-Maurice-sur-Adour

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENAUDOIS

Séance du 19 février 2024 à 8h30
à la Salle du Conseil communautaire de la Communauté de Communes

N° de la Délibération	Objet	Décision
DELIB N°B2024-03	Ecole de musique – Création d'un poste temporaire d'assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe à temps non complet (en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)	Adoptée.

L'ensemble des décisions prises lors de l'assemblée délibérante sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.cc-paysgrenadois.fr>.